

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_8_23

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 36

Objet : Finances Budget
Service à la personne DM3

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Octobre 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FOURNIER Thérèse, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Vu le budget Service à la Personne voté le 13 décembre 2022

Vu les décisions modificatives apportées audit budget

Considérant les crédits actuellement ouverts

Considérant qu'il est nécessaire d'opérer des ajustements sur le budget Service à la Personne - section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité de voter les crédits supplémentaires suivants** :

Groupe	Articles	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
Charges de personnel					
63	6338	Autres impôts et taxes	10 773,00	2 000,00	12 773,00
64	64111	Rémunération principale	500 773,00	75 000,00	575 773,00
64	641182	Complement de traitement indiciaire		23 500,00	23 500,00
64	641388	Autres indemnités	86 177,00	- 83 000,00	3 177,00
64	641382	Complement de traitement indiciaire		4 300,00	4 300,00
64	64511	Cotisations URSSAF	77 049,00	12 000,00	89 049,00
64	64515	Cotisations CNRACL	115 327,29	33 000,00	148 327,29
64	6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	2 805,00	500,00	3 305,00
Charges de structure					
68	68741	Dotations aux provisions réglementées	540,00	- 540,00	-
68	6817	Dotations aux provisions sur créances	-	663,00	663,00
TOTAL DEPENSES				67 423,00	
Autres produits					
64	6419	Remboursement sur rémunération	10 000,00	27 219,00	37 219,00
74	7488	Autres (financement du CTI)	5 429,00	40 204,00	45 633,00
TOTAL RECETTES				67 423,00	

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/10/2023
Publié le 20/10/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


